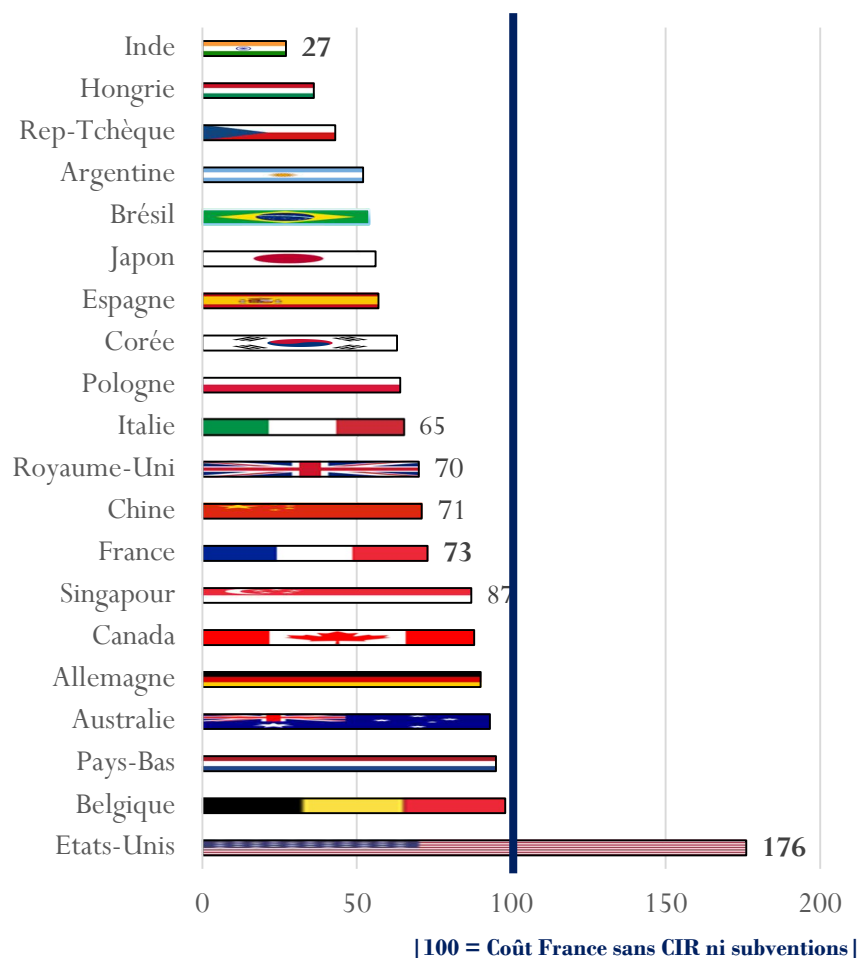


L'érosion du CIR et l'incertitude persistante sur sa pérennité affaiblissent le hub R&D français. Les pays qui misent sur le CIR, eux, jouent gagnant.

La France s'éloigne encore des conditions de coûts de la R&D du groupe des pays du sud et de l'est de l'Europe auquel elle se comparait. Grâce à la qualité de ses écosystèmes de recherche et d'innovation, elle reste encore – jusqu'à quand ? –, un hub pour les entreprises à base française. Sa perte de compétitivité récente, et la menace de nouvelles détériorations du cadre légal, font cependant craindre des rééquilibrages massifs en R&D. Et font peser de sérieux risques sur la localisation des activités industrielles innovantes sur le territoire national.

Le **graphique 1 ci-dessous** fournit l'indice du cours du chercheur 2025 à partir des données de coût 2024. Les indices prennent en compte les effets des systèmes d'aide affectant les coûts salariaux de la R&D industrielle des pays de localisation. Le cours est celui constaté par le Panel ANRT CIR, i.e. des entreprises établies en France, bénéficiant du CIR, et disposant d'équipes de R&D dans d'autres pays.

Graphique 1. Cours du chercheur 2025 (données 2024)



Au-delà de la persistance des écarts spectaculaires entre le cours français et celui des deux extrêmes traditionnels, les Etats-Unis et l'Inde, ces cours traduisent de profondes mutations.

En 2025, la Belgique est devenue le deuxième pays le plus cher du monde pour y réaliser sa R&D après les Etats-Unis. En l'absence du CIR, le cours du chercheur français resterait toutefois le deuxième le plus élevé après les Etats-Unis.

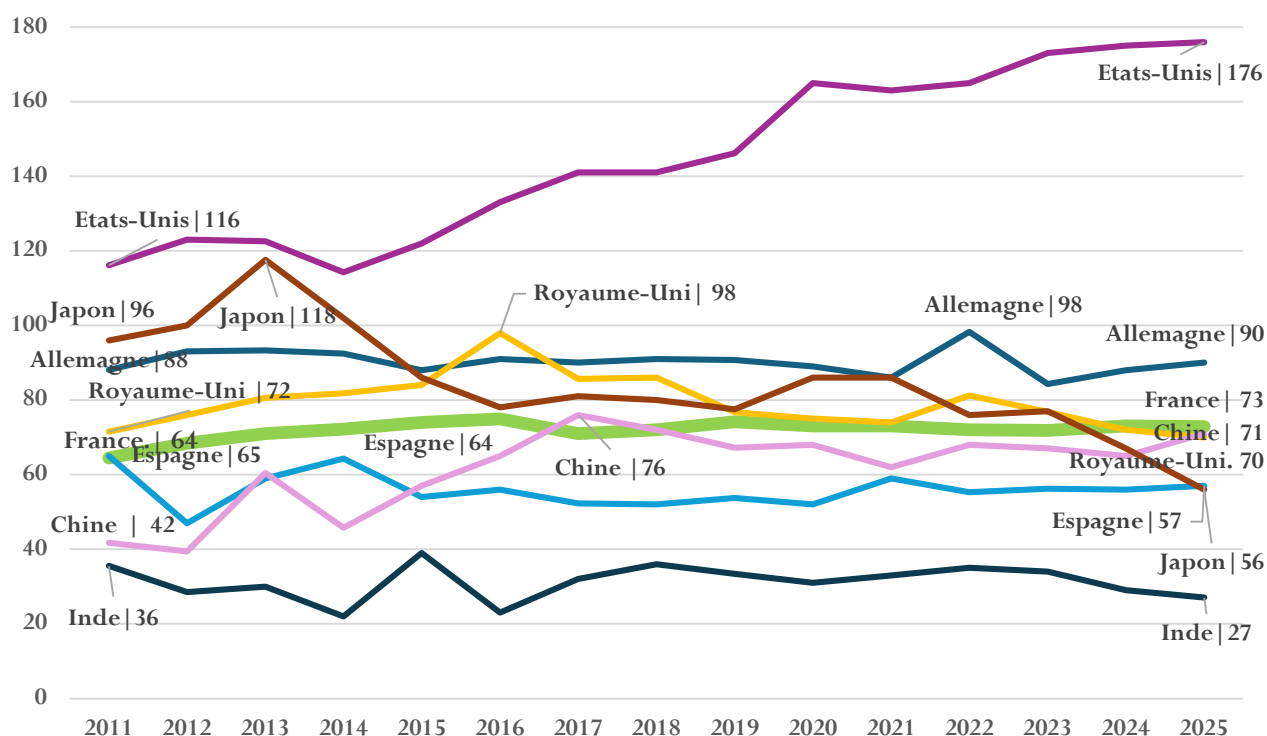
Les entreprises à base française sont prêtes à payer 2,4 fois plus chers les chercheurs de leurs équipes américaines, pour continuer à accéder au dynamisme du marché local (176 aux Etats-Unis vs 73 en France). L'Inde voit son cours baisser à nouveau (à 27), et malgré le léger renchérissement en France, l'écart de prix s'élève à présent à 2,7.

Simultanément, il en coûte plus à une entreprise qui effectue l'essentiel de sa R&D sur le territoire national que dans la plupart des pays européens ; outre au Royaume-Uni (70), il est aussi moins onéreux d'entretenir des équipes de R&D en Italie (65), en Pologne, en Espagne, en République Tchèque ou en Hongrie (où le cours est deux fois moins élevé que le cours français). Seuls l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique présentent des conditions moins avantageuses.

Situation relative contrastée en Asie où le système d'aide ciblé à la R&D et la dégradation économique au Japon (qui s'accompagne d'une détérioration du taux de change) rend la R&D industrielle sur son sol très avantageuse pour les secteurs où les entreprises du panel sont représentées. Alors même qu'il devient quasiment aussi coûteux d'entretenir une R&D de qualité en Chine qu'en France.

Le graphique 2 ci-dessous fournit l'évolution de l'indice du cours du chercheur de 2011 à 2025 (à partir des données de coût 2024). Nous rappelons que l'indice prend en compte les effets des systèmes d'aide affectant les coûts salariaux de la R&D industrielle des pays de localisation.

Graphique 2. Evolution du cours du chercheur de huit pays, 2011-2025



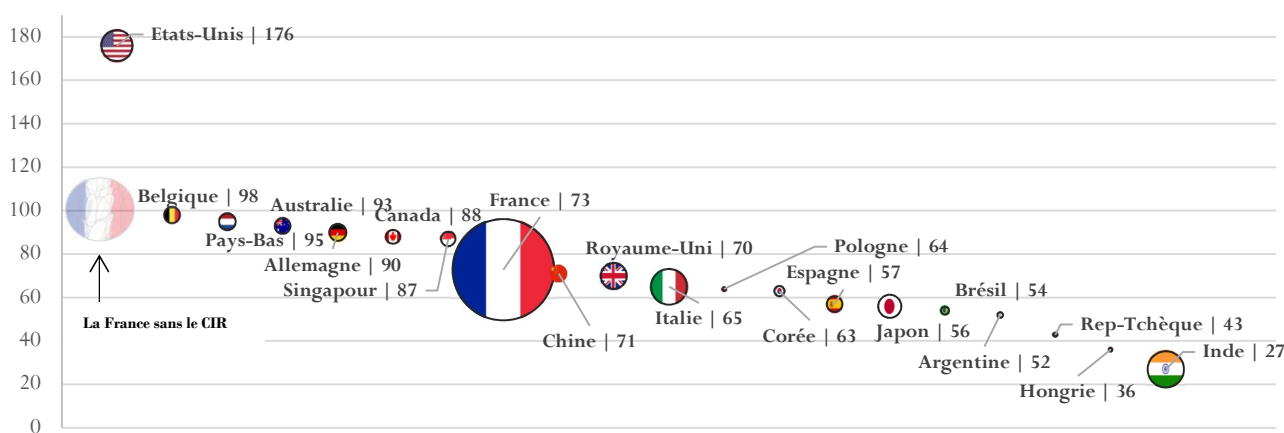
Au sein de cette sélection de pays, suivis en Europe, en Asie et en Amériques pour leur caractère exemplaire, se dessine une trajectoire nette pour la France en 15 ans : avec un cours situé à 64, elle passe du troisième pays le plus avantageux pour y entretenir des équipes de R&D en 2011, au troisième pays le plus onéreux en 2025 (avec un cours situé à 73). Cette préjudiciable perte de compétitivité s’explique aussi par les choix stratégiques des autres pays. Les stratégies menées au Royaume-Uni, à présent solidement installé à un cours plus avantageux que la France, et en Espagne, qui persévère à travers un système ciblé et attractif en sont des exemples.

Pour 2024, notre année de référence, le CIR anglais, *R&D tax relief*, s’est élevé à 8,8 milliards d’euros. Le cours britannique gagne en compétitivité grâce à cet allègement fiscal plus coûteux que le français.

De son côté, l’Espagne met en œuvre une – ambitieuse – stratégie pour la science, la technologie et l’innovation. Bien que plus compliqués qu’en France, les crédits d’impôts recherche et innovation bénéficient de taux intéressants. Ils se combinent en outre avec des aides régionales et des mesures complémentaires d’aide à l’emploi des talents de R&D dans l’industrie, l’ensemble contribuant au maintien d’un cours du chercheur entre 55 et 60 (57 en 2025).

Le graphique 3 ci-dessous associe cours du chercheur et localisation des effectifs de R&D des entreprises du panel. La taille des drapeaux est proportionnelle aux effectifs de R&D des entreprises du panel dans les pays où la R&D est localisée. La position sur l’axe des ordonnées indique le cours du chercheur exprimé en indice ; la valeur 100 correspond au coût moyen du chercheur français sans CIR ni subvention affectant le coût du chercheur).

Graphique 3. Localisation des effectifs de R&D des entreprises du Panel et cours du chercheur



Grâce aux efforts consentis par l’Etat depuis 2007/2008, et malgré des modifications dommageables, la France conserve en 2025 son rang de premier site de R&D des entreprises du Panel. Plus de la moitié des effectifs y sont localisés. C’est le résultat le plus important de cette enquête, le surcroît de compétitivité apporté par le CIR, même s’il se réduit au fil du temps, s’accompagne d’une attractivité non démentie.

En 2025, le Royaume-Uni présente à nouveau de meilleures conditions de cours qu’en France. Nul doute qu’en cas de nouvelle baisse de l’avantage CIR, l’écart va continuer à se creuser, au détriment de la France, vis-à-vis du Royaume-Uni, mais aussi de l’Italie ou de l’Espagne qui suivent une tendance inverse. Ainsi, l’écart de cours du chercheur favorable à l’Italie s’est progressivement traduit par une croissance des effectifs de chercheurs dans ce pays. A l’instar de cette évolution comparée France-Italie, les entreprises du Panel ont pu, jusqu’à présent, grâce au CIR, continuer leur expansion internationale en R&D tout en maintenant une importante présence de recherche sur le territoire national. Toute la question est : jusqu’à quand ?

Méthodologie

Les entreprises internationales ont de bonnes raisons de voir la France comme une terre d'accueil favorable à leurs investissements de recherche. La qualité de la recherche et la proximité de marchés importants puis, à propositions internes de qualité comparable, le coût des chercheurs et les coûts de la recherche favorables emportent la décision en faveur de l'un ou l'autre des sites de Recherche et surtout de Développement de l'entreprise.

Dix-sept (17) entreprises internationales, membres de l'ANRT, qui effectuent une partie de leur recherche en France ont accepté, cette année encore, de calculer puis de communiquer à l'ANRT les coûts de revient comparés de leurs chercheurs (compte tenu des aides directes et fiscales) dans les pays dans lesquels ils investissent en recherche.

Elles investissent plus de 14 milliards d'euros en recherche-développement dans le monde ; cette année, **65 000 chercheurs sont pris en compte** dans une variété de secteurs d'application.

Elles ont des équipes de R&D dans plus de 30 pays et maintiennent cependant, en moyenne, plus de la moitié de leurs effectifs en France ! Et ce, pour des raisons qui n'ont pas toutes à voir avec l'habitude ou le patriotisme. L'explication est simple et tient en un mot : *compétitivité (coût et hors coût)*.



L'accès à la comptabilité des grandes entreprises permet de retracer la réalité, tous avantages et toutes charges pris en compte. Les systèmes comptables et fiscaux des groupes multinationaux imposent solidité et cohérence ; le contrôle de gestion et le *business intelligence* permettent d'en extraire des données décisionnelles. L'information est donc hautement sensible : elle reflète à la fois la stratégie des entreprises et celle des gouvernements à travers des régimes de subventions propres à un secteur, à une localisation, à la géographie des enregistrements de la propriété intellectuelle dans un pays.

Le chercheur

Dans le cadre de cette étude, ne sont concernés que des chercheurs en entreprise. Il s'agit de salariés dont la fonction est la recherche-développement et qui ont contribué à au moins un projet de recherche pendant la période considérée.

Une approche méthodique privilégiant la cohérence interne

En prenant comme référence le coût moyen du chercheur en France avant toute subvention et mobilisation du crédit d'impôt recherche (base 100), l'ANRT a agrégé les données comptables propres à chaque groupe pour produire le cours constaté du chercheur par pays.

Les coûts moyens du chercheur pour un pays donné ne sont présentés qu'à deux conditions :

- le panel ANRT dispose d'au moins deux moyennes de coûts chargés émanant de deux entreprises différentes,
- les effectifs des centres de recherche considérés sont supérieurs à 20 personnes.

La mise en commun des lignes comptables utilisées par chacun produit une harmonisation des informations ; et ce, sans nier les différences d'organisation comptable entre les entreprises. Les informations étant homogènes, les écarts internationaux ont alors une forte représentativité.

* *

*